



COMMUNE DE BRETIGNY-SUR-MORRENS
ÉLECTION DU(DE LA) SYNDIC(QUE) - 7 MARS 2021

PROCÈS-VERBAL D'ÉLECTION TACITE

Le bureau électoral constatant :

- qu'une seule liste, comprenant le nom d'un candidat, a été déposée dans les délais légaux
- que la liste déposée est conforme aux articles de la LEDP et de son règlement d'application (RLEDP)

proclame :

M. Markus MOOSER, né le 21 mai 1956, originaire de Mels (SG), est élu tacitement Syndic pour la législature 2021-2026

Au nom du bureau électoral :

Le président

La secrétaire



Bretigny, le 7 mars 2021

Procès verbal affiché au pilier public et transmis au Préfet